

Le syndrome du Petit Chaperon rouge : l'immigration, sujet complexe et émotionnel pour les loups comme pour les humains

Autor(en): **Delley, Jean-Daniel**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Domaine public**

Band (Jahr): - **(2015)**

Heft 2072

PDF erstellt am: **31.05.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-1017297>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern. Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

réalité comparable revêt un caractère politiquement délicat. On comprend d'autant plus mal l'écart entre les données corrigées et celles inscrites dans le volumineux *Annuaire statistique* paraissant en janvier (Tableau 1.3.2.1.1) que ce dernier et la brochure indiquent les mêmes sources, à savoir Petra (une statistique de synthèse établie à partir de divers registres et fichiers administratifs concernant les étrangers) et Statpop (une série portant sur les effectifs et la structure de la population et des ménages).

Interrogé sur ces incohérences, l'OFS avoue un double péché par omission. Il a d'abord oublié de prendre en compte, dans ses publications imprimées, une modification des bases de calcul intervenue en 2011; puis, après correction des chiffres, il a négligé d'expliquer en note la

rectification faite finalement, sauf dans un [communiqué](#) du 29 septembre 2014.

Pourtant un tel éclaircissement généralisé aurait mis fin à la perplexité, pour ne pas dire aux soupçons, du lecteur attentif de la série multiannuelle. Pour le rassurer, il aurait suffi de préciser d'abord que, selon la nouvelle méthode de calcul appliquée depuis 2013, les personnes au bénéfice d'une autorisation de résidence valable depuis plus de douze mois sont considérées comme faisant partie de la population résidente permanente (au lieu de non permanente auparavant) et se retrouvent par conséquent comptées au nombre des immigrations en bonne et due forme – ce qui influe évidemment sur le solde migratoire. Et il aurait fallu préciser aussi que, pour faciliter la comparaison d'une année à l'autre, on avait

rétroactivement effectué le même changement pour 2011 et 2012.

Signe des temps, on s'est en revanche empressé de mettre à jour, en partie du moins, et d'annoter les données disponibles en ligne sur les migrations, et cela tant dans l'*Encyclopédie statistique* que dans les tableaux thématiques.

L'OFS concluait sa missive de janvier 2015 par une profession de foi: «*Nous sommes persuadés que cette révision a contribué à l'amélioration de la qualité de nos publications.*» Probablement. Mais pour le démontrer, il aurait fallu expressément avouer et surtout expliquer l'erreur éliminée par ladite «révision». Le débat sur l'immigration est suffisamment complexe pour que des confusions de chiffres ne viennent pas le brouiller encore.

Le syndrome du Petit Chaperon rouge

L'immigration, sujet complexe et émotionnel pour les loups comme pour les humains

Jean-Daniel Delley - 09 mars 2015 - URL: <http://www.domainepublic.ch/articles/27367>

Il y a une vingtaine d'années, le premier loup franchissait la frontière helvétique, en provenance d'Italie. Notre territoire abrite aujourd'hui une vingtaine de spécimens de l'espèce *Canis lupus*.

Dans l'intervalle le débat n'a cessé de prendre de l'ampleur, le dossier s'inscrivant très

régulièrement à l'agenda du Parlement fédéral.

Dès 2001 – l'effectif des prédateurs doit alors se compter sur les doigts d'une main –, une [motion](#) préconise de faire biffer le loup de la liste des animaux protégés par [la Convention de Berne](#) et, si cela s'avère impossible, de

dénoncer cette convention ratifiée par la Suisse en 1980. Cette motion réagit à un projet de «*Concept Loup Suisse*» en vue de gérer la coexistence de ce nouveau venu et des populations humaines et de leurs animaux de rente: soutien aux mesures de protection des troupeaux, indemnisation des pertes et tirs sélectifs des

sujets les plus agressifs.

D'emblée sont posés les termes d'un débat qui va occuper dès lors les parlementaires pratiquement chaque année. D'un côté, les représentants des cantons alpins, soucieux des intérêts des éleveurs d'ovins et des souffrances des bêtes déchiquetées par le carnassier. De l'autre, le gouvernement et les organisations de protection de la nature qui considèrent comme inéluctable cette nouvelle immigration et qui cherchent à créer les conditions nécessaires à la cohabitation.

Initialement, le Parlement résiste aux assauts des adversaires du loup qui veulent éradiquer du territoire helvétique, trop exigü, une espèce qui n'est pas en danger d'extinction, plusieurs pays européens en abritant des populations considérables. Puis les députés s'enhardissent. Lors de la session d'automne 2009, les Chambres ne traitent pas moins de 14 interventions parlementaires sur le sujet.

Poussés sans doute par l'accroissement du nombre de ces prédateurs et la

médiatisation de leurs exploits carnassiers, les députés enjoignent l'exécutif d'assouplir les conditions d'abattage du loup. Au départ, le loup était autorisé à tuer 50 moutons avant d'être livré aux chasseurs. Puis l'effectif sacrifié fut abaissé à 25. Aujourd'hui, le Conseil fédéral propose un nouveau plan qui autorise l'ouverture du feu après trois attaques et 10 victimes. Mais déjà s'est constituée une association [Pour une Suisse sans grands prédateurs](#) pour laquelle l'éradication du loup constitue le seul plan admissible.

Déjà le loup n'est plus seul dans le viseur. Le Grand Conseil vaudois vient d'adopter une [motion](#) exigeant la régulation de la population des lynx par abattage, déplacement et stérilisation. Pour mémoire, on compte quinze de ces gros chats dans le Jura et neuf dans les Préalpes.

Examinons les faits. Le cheptel ovin en Suisse se monte à plus de 400'000 têtes, dont 230'000 dans les Alpes. La Confédération soutient cet élevage à raison de 40 à 50 millions de francs chaque année. Si le loup tue environ 200 bêtes annuellement, il faut

aussi mentionner plus de 4'000 moutons qui, la plupart sans surveillance, succombent à des maladies et des accidents, une fin parfois plus cruelle que celle infligée par le loup. Mais une fin sans image, ce qui évite de faire pleurer dans les chaumières. Quant à ce grand prédateur qui inquiète et occupe tant nos députés, on en dénombre actuellement 25 en tout et pour tout.

Une meilleure surveillance des troupeaux et des mesures de protection adéquates devraient limiter les pertes occasionnées par le loup. C'est se faire illusion de croire qu'il est possible de libérer le territoire national du *Canis lupus*. Dès lors que l'Italie et la France en abritent, il faudra compter avec une immigration régulière. Les loups ne lisent pas les règlements, et même s'ils les lisaient, il est peu probable qu'ils les respecteraient, a rappelé le conseiller fédéral Leuenberger devant le Parlement.

Restent les chasseurs qui voient d'un mauvais œil ce concurrent et ne rêvent que de lui faire la peau. Faut-il sacrifier le loup pour l'ego de nos nemrods?